

E-itinéraires Diplôme d'honneur 2

Parcourir un minimum de six E-Itinéraires

La FERP souhaite encourager les randonneurs à découvrir les itinéraires européens pour une meilleure compréhension entre les peuples. La FERP entend favoriser les échanges culturels, développer la diversité environnementale, et accroître la connaissance des paysages et des peuples qui y vivent.

Critères :

- * Parcourir un minimum de 6 E-itinéraires différents.
- * Parcourir une distance de 20 km au moins sur chacun des itinéraires choisis.
- * Réalisation des parcours dans un maximum de 3 années consécutives.

Remplir le tableau ci-dessous. Adresser la demande à votre Fédération membre, (qui doit être membre de la FERP) avec les justificatifs nécessaires concernant les E-itinéraires choisis (photos, tampons, etc.).

La Fédération membre vérifie les renseignements et transmet la demande au Bureau de la FERP. La FERP visera l'attestation et la retournera à la Fédération membre.

A remplir par le randonneur :

J'ai randonné sur les E-itinéraires suivants N° : _____

Date	De	A	Pays

Je suis adhérent à la FFRandonnée, qui est membre de la FERP :

N° de licence / randocarte / PassGR : _____

Nom : _____

Rue : _____

Code postal : _____

Ville: _____

